

## **Session Plénière des 2 et 3 juillet 2020**

### **Réponse au Vœu des groupes « Ecologistes » et « SRD » sur la demande de compensation CVAE à l'Etat**

#### **Intervention de Michel CHASSIER**

Nous avons évoqué ce matin la perte de recettes dès 2020, pour les recettes de TVA et les cartes grises, mais aussi sur les années à venir avec la CVAE.

Cela montre bien au passage que ces recettes ne garantissent pas notre autonomie fiscale, puisque nous n'en maîtrisons pas les taux.

Et en même temps l'Etat a fait appel aux Régions pour participer au financement du fonds national de solidarité.

Dans la DM1 vous demandez à l'Etat « de la manière la plus forte un complément de recettes pour compenser les pertes considérables de recettes effectives dès 2020 et annoncées pour 2021. »

Ce vœu vient en partie préciser votre demande.

Vous formulez 3 demandes :

- Recevoir une part de la contribution climat énergie, autrement dit de la taxe carbone. Or cette taxe d'un montant initial de 7 €/t de CO<sub>2</sub>, elle a été réévaluée chaque année pour atteindre 44,60 € en 2018. La loi de finances 2018 prévoyait 65,40 € en 2020 et 86,20 € en 2022, montants hors taxes faut-il le préciser, ce qui représente en réalité 103,4 € TTC. Son impact sur le prix des carburants a été l'un des déclencheurs de la crise des Gilets Jaunes, qui gelé provisoirement cette évolution. Et l'une des missions confiées aux Verts par le gouvernement consiste à faire sauter ce blocage en brandissant le péril climatique. Il est évident que l'Etat ne donnera pas une part aux Régions sans faire repartir cette taxe à la hausse, nous by sommes opposés.
- Transférer aux Régions une partie de la Taxe d'Aménagement des Conseils départementaux. On peut dire que déshabiller Paul pour habiller Pierre. Qu'en pensent les départements confrontés à l'explosion des aides sociales ?

- Sur le versement transport, qui au passage devient versement mobilité au 1<sup>er</sup> janvier prochain, c'est une charge supplémentaire pour des entreprises déjà fragilisées. Elle était versée aujourd'hui par les entreprises de 11 salariés et plus pour les transports urbains, au niveau des intercommunalités qui ont pris cette compétence, alors même que certaines communes éloignées de la ville-centre ne bénéficie pas, et de loin, du même niveau de service. Vouloir élargir l'assiette et forcément créer une tranche additionnelle destinée à financer le ferroviaire ne nous paraît pas souhaitable quand on connaît la part modale de ce mode de transport dans les trajets domicile-travail. Les employeurs contribuent déjà, selon le cas et les conventions collectives sous la forme de la prise en charge partielle des abonnements.

Par conséquent, si nous soutenons votre demande à l'Etat d'une compensation des pertes de recettes, nous ne sommes pas d'accord avec vous sur les pistes choisies.